



## SIÈGE

Paris, France

## CHIFFRES CLÉS

- > 100 adhérents  
(communes,  
intercommunalités,  
régions)
- > 5,5 millions  
d'habitants  
représentés

## ACTIVITÉS

L'association AMARIS réunit les communes, intercommunalités et régions accueillant sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses. L'association est présidée par Yves Blein (député du Rhône) depuis 2009.

Les activités d'AMARIS sont financées par les cotisations de ses adhérents et par une subvention du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Depuis sa création en 1990, AMARIS s'attache à :

1. Défendre l'intérêt des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de prévention des risques technologiques.
2. Être la porte-parole de ses adhérents. AMARIS s'est progressivement imposée comme l'interlocutrice de référence auprès du ministère de l'Écologie, des principales fédérations d'industriels, de la presse, etc. Au titre de l'Association des Maires de France, elle représente les collectivités territoriales dans les différentes instances nationales et groupes de travail.
3. Être force de propositions. AMARIS offre aux collectivités une tribune pour faire entendre leurs difficultés et propositions. L'expérience de terrain des adhérents est la base sur laquelle AMARIS s'appuie pour construire ses positions et contribuer à améliorer les politiques de prévention des risques.
4. Favoriser les échanges entre ses adhérents et la mutualisation des bonnes pratiques. Pour ce faire, l'association a mis en place des groupes de travail, des grands rendez-vous, des relations suivies avec les différents acteurs du risque, des supports, tout particulièrement le site [www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org) et une lettre d'information mensuelle pour informer régulièrement ses adhérents.

En 2017, AMARIS et la Métropole de Lyon ont lancé, en partenariat, une démarche nationale de partage d'expériences. Cette initiative vise à identifier et présenter **des retours d'expériences concernant l'accompagnement des entreprises impactées par les PPRT**. Elle s'appuie sur les expériences des collectivités, des industriels et de leurs partenaires.

Objectifs :

- > Renforcer les échanges entre les représentants des collectivités, des services de l'État et des industriels par un cycle de rencontres.
- > Approfondir nos connaissances par des visites de terrain et la découverte d'expériences concrètes.
- > Produire des supports de communication et d'informations accessibles aux acteurs concernés.

**AMARIS**

**DELPHINE FAVRE - Déléguée générale**

**TEL 01.40.41.42.12 MAIL [delphine.favre@amaris-villes.org](mailto:delphine.favre@amaris-villes.org)**